



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Evaluation des licences  
de l'Université d'Auvergne – Clermont-  
Ferrand 1





agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Evaluation des licences de l'Université d'Auvergne – Clermont- Ferrand 1



Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des formations et des diplômes

# Rapport sur l'offre de formation "licence" de l'Université d'Auvergne – Clermont-Ferrand 1



Vague B – 2012-2015

Campagne d'évaluation 2010/11

# Préambule

Le présent rapport ne saurait porter que sur une partie de l'offre de formation licence de l'Université d'Auvergne, puisqu'il n'est supposé prendre en compte ni la formation dans les domaines de la Santé, ni les licences professionnelles, qui sont presque une quarantaine. Reste le seul domaine Droit, économie, gestion, dont il sera question ici, au niveau licence, avec trois mentions, Droit, Economie-Gestion et Administration économique et sociale (AES), soit de l'ordre de 2 500 étudiants sur les 16 000 accueillis en tout par l'établissement en 2009-2010. Les chiffres globaux concernant les étudiants, les boursiers, les enseignants-chercheurs ou l'ensemble du personnel n'auraient donc guère de sens, même si l'on peut noter l'affichage d'une nette croissance des effectifs étudiants, plus 15 % entre 2007 et 2010 malgré une démographie régionale peu dynamique. De même, la volonté d'irrigation régionale, avec des implantations hors de Clermont-Ferrand, à Aurillac, Vichy ou le Puy, malgré son importance stratégique pour l'Université, semble peu concerner la partie de l'établissement qui est envisagée ici.

On notera cependant, de façon générale, qu'il s'agit d'une université à vocation régionale, assez éloignée des principaux concurrents potentiels, Lyon ou Montpellier, sans que cette vocation régionale interdise, bien au contraire, des ambitions et des coopérations internationales - même si les doubles diplômes ou les diplômes cohabilités avec des universités étrangères, mis en exergue, concerne davantage des formations qui ne peuvent être prises en compte par le présent rapport. Par ailleurs, l'Université insiste sur les notions d'usager et de professionnalisation, ainsi que sur la formation continue. Enfin, elle s'inscrit dans un Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES) assurant une coopération régionale avec l'Université Clermont-Ferrand 2 Blaise-Pascal, et avec des écoles, PRES qui commence à se traduire dans les faits, mais encore une fois hors du secteur considéré ici, avec la mutualisation d'une première année de Biologie.

## 1 • Projet pédagogique

- Appréciation :

La spécificité de l'Université, et plus encore de la partie dont il est question ici, rend certaines évaluations difficiles. La limitation à trois mentions de licence permet en effet une remarquable cohérence. Certes, d'un côté celle-ci relève davantage de ce qui est possible dans une grosse Unité de formation et de recherche (UFR) que de la réalité de l'essentiel des universités françaises ; mais d'un autre côté, elle a été volontairement renforcée d'une façon qui peut être saluée. Les trois mentions fonctionnent en effet sur le schéma annuel orientation (L1) / détermination (L2) / spécialisation (L3), parallèlement à une progression de la dissertation vers le commentaire puis la note de synthèse. Et cela se fait dans le cadre d'une offre commune, ou d'un « cycle licence unifié » augmentant les possibilités de choix des étudiants, à partir d'une première année commune pouvant déboucher sur chacune des trois licences distinctes. Bien entendu, comme les enseignements complémentaires prévus dans les disciplines associées, un tel dispositif facilite aussi les réorientations en cours de formation (les enseignements complémentaires y contribuent également), les qualifications complémentaires ou l'obtention de doubles licences, voire une reconvergence en troisième année avec un parcours Administration publique en Droit, mais très liée à la mention AES et aussi à la mention Economie-Gestion. Cela ne nuit manifestement pas à la qualité des formations spécifiques, qui apparaissent comme correspondant tout à fait à ce qui peut être légitimement attendu dans chaque discipline. Cela n'interdit pas non plus des spécialisations au sein de chacune de ces dernières. Ainsi, en Droit, on distingue des licences de Droit privé, Droit public, Science politique et Administration publique, et en Economie, avec un terme plus administrativement correct, des parcours Analyse et politique économique, Magistère, Gestion - c'est peut-être d'ailleurs là que l'on pourrait regretter un manque de synergies (cours mutualisés) et d'harmonisation (équilibres variables entre cours magistraux et travaux dirigés). La spécialisation va d'ailleurs plus loin, avec les trois options du parcours Gestion, apparemment difficiles à identifier en fonction de leurs contenus, en particulier gestion des entreprises et ingénierie du management ; cela peut conduire à évoquer une « surspécialisation », mais aussi apparaître comme le prix à payer pour le caractère très généraliste de la première année. Un autre problème, sans doute d'affichage, semble se poser avec la licence d'Administration publique (LAP) qui hésite en pratique entre parcours et mention à part entière par rapport au Droit.

Peut-être sera-t-on plus sévère en ce qui concerne les compétences additionnelles et transversales. Elles apparaissent assez peu, et comme facultatives. Ceci dit, il faut préciser que les étudiants ont toute latitude pour acquérir des certifications jouant le rôle de complément au diplôme principal, C2i (Certificat informatique et Internet), CLES (Certificat de compétence en langues de l'enseignement supérieur). On peut ajouter qu'est proposé



aux étudiants en Droit un enseignement complémentaire portant sur l'informatique et Internet, et en AES, où un effort particulier semble fait, est prévue la possibilité d'un dernier semestre de licence à l'étranger. Enfin, et peut-être surtout, un réel effort est fait dans le domaine des Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement (TICE), que l'on retrouvera dans la rubrique suivante avec l'Environnement numérique de travail (ENT). Au total, le problème des compétences additionnelles et transversales peut renvoyer à une carence bien davantage de l'affichage que de la réalité.

L'évaluation des étudiants ne semble poser aucun problème avéré, même si les dossiers de présentation pourraient être plus détaillés. L'évaluation par les étudiants a été effectivement mise en place et permet des retours utiles au pilotage.

- Points forts :
  - Cohérence et qualité générale de la formation.
  - Très forte progressivité des enseignements dans le sens d'une spécialisation, ce qui facilite l'orientation des étudiants.
  - Soins portés à l'évaluation des formations et aux conséquences qui peuvent en être tirées.
- Points faibles :
  - Quelques problèmes d'affichage en Gestion, et interrogation sur la place de la licence LAP par rapport au Droit.
  - Visibilité relativement faible des compétences additionnelles et transversales.

## 2 ● Dispositifs d'aide à la réussite

- Appréciation :

L'aide à la réussite semble relativement développée, avec des mesures assez classiques dans d'autres disciplines, mais peut-être plus rares dans celles du domaine considéré (du fait souvent de la masse des effectifs), et d'autres correspondant au contraire à une certaine avance par rapport à bien d'autres universités. Dans les premières, on notera un cours de présentation générale du droit, la semaine de prérentrée, des enseignants référents, un tutorat individuel ou de groupe selon les mentions. Peut-être plus novateur est l'usage dynamique de l'ENT, ce qui permet de fournir documents et ressources pédagogiques, avec un stage d'initiation durant la semaine de prérentrée de première année, mais aussi un forum ouvert aux lycéens, sur le site de l'Université, avec réponse aux questions par les responsables de mention. On signalera aussi des groupes de mise à niveau, en fonction de tests lors de la prérentrée, qui ont sans doute judicieusement remplacé les groupes antérieurs, par filière de baccalauréat.

Il est à noter que la LAP, accueillant des étudiants non-juristes issus de filières courtes, prévoit des enseignements adaptés, avec remises à niveau et acquisition accélérée de connaissances en vue des concours administratifs, et que des effectifs limités y permettent un suivi et une aide personnalisés.

La progressivité et l'articulation des parcours, avec les possibilités de reconversion qu'elles impliquent, ont déjà été évoquées au point précédent, mais sont à l'évidence un élément important et structurel de l'aide à la réussite des étudiants.

- Points forts :
  - Dispositifs classiques, renforcés par l'usage de l'ENT et des groupes de mise à niveau, en particulier en Droit.
  - Progressivité et articulation des parcours facilitant orientations et reconversions.
- Point faible :
  - Manque d'évaluation quantitative des effets de ces dispositifs.



### 3 • Insertion professionnelle et poursuite des études choisies

- Appréciation :

L'insertion professionnelle est affichée par l'établissement comme fondamentale pour la régulation annuelle de l'offre de formation. En pratique, la poursuite des études est massive, et la professionnalisation se fait alors : c'est le cas pour quelque 85 % des étudiants en AES, 80 à 97 % selon les parcours en Économie-Gestion, au moins 97 % en Droit. L'offre est en effet cohérente, bien articulée et fort large, y compris par exemple vers l'enseignement avec une unité d'enseignement optionnelle spécifique au sixième semestre, ceci même s'il serait imaginable, en Droit par exemple, d'envisager une spécialisation plus grande, en fonction de celle des masters.

Malgré cette orientation vers les masters, des modules de professionnalisation permettent de préparer un passage dans des licences professionnelles - c'est particulièrement le cas en AES, en fonction de l'offre de ces licences, mais cela existe aussi ailleurs. L'existence de licences professionnelles accessibles à partir de la mention AES et le lien avec les masters peuvent expliquer la professionnalisation relativement faible relevée en troisième année.

Par ailleurs, des enseignements sont confiés à des professionnels, en Économie dès le début des études pour mettre en lumière l'application pratique des enseignements, en Droit aussi, avec trois professeurs associés, des avocats assurant des travaux dirigés, et une forte intervention de professionnels en LAP. Des stages sont possibles en Droit à chaque semestre, ce qui est un réel effort même si on peut douter de la traduction de cette possibilité dans les faits, et s'ils ne semblent réellement intégrés au cursus qu'au dernier semestre. Conformément aux traditions disciplinaires, le stage a nettement plus d'importance en Économie, où il est obligatoire et s'appuie sur un service commun de l'Université. Enfin, le projet professionnel étudiant fait l'objet de séances spécifiques, avec préparation dans les trois mentions à la rédaction d'un curriculum vitae et d'une lettre de motivation, ainsi qu'à l'entretien d'embauche, mais aussi présentation des possibilités professionnelles et aide à l'adaptation des parcours en fonction des objectifs visés, et en particulier des masters envisagés. En Économie, il est affiné selon les parcours par des travaux de terrain, des projets encadrés ou des exercices de simulation.

Au total, on a ce qui semble logique dans les disciplines considérées, mais avec un effort notable.

- Points forts :

- Très forte articulation avec les masters, et volonté de professionnalisation rigoureuse, ouverture sur les licences professionnelles même si celles-ci ne concernent qu'une petite minorité d'étudiants.
- Efforts sur les stages et l'intervention de professionnels.
- Attention portée au suivi et au devenir des étudiants.

- Point faible :

- Intervention de professionnels fort inégale.

### 4 • Pilotage des licences

- Appréciation :

Il est difficile ici de distinguer le pilotage par l'établissement, dont l'essentiel échappe à ce rapport, de celui de trois mentions relativement liées entre elles. Le pilotage semble en tous cas de bonne qualité, mais des différences et divergences se font jour entre les trois mentions, avec des pratiques différentes. En revanche, les trois équipes pédagogiques sont structurées conformément à ce que l'on est en droit d'attendre

La connaissance de la population étudiante, sans être parfaite, est sans doute meilleure que ce que l'on rencontre d'ordinaire (comme il est normal, c'est sans doute le sort des étudiants non diplômés qui est le plus mal connu), du fait de statistiques fournies par les services centraux, mais aussi de tests de rentrée qui déterminent la répartition en travaux dirigés (TD) en Droit et en AES, mais pas, semble-t-il en Économie-Gestion. Cette connaissance semble avoir déterminé en Droit des modifications dans le volume des conférences de méthode ; les questionnaires d'évaluation remplis par les étudiants semblent avoir également permis des ajustements, par exemple des volumes horaires en AES, et être traités par des commissions adéquates, où les étudiants sont représentés. Les procédures



d'autoévaluation paraissent particulièrement développées, avec une très forte réactivité de l'établissement, en particulier aux évolutions des débouchés.

Enfin, rien ne semble indiqué quant à la valorisation du diplôme face à des interlocuteurs extérieurs, sinon un appui sur le service des stages en Economie-Gestion.

Points forts :

- Un pilotage très réactif, avec révision annuelle en fonction des débouchés des mentions.
- Une prise en compte de la réalité des capacités individuelles des étudiants de première année grâce à des tests de rentrée.
  
- Point faible :
  - Une absence apparente de valorisation du diplôme.

## Recommandations pour l'établissement

Il est toujours possible de renforcer les points forts et de réduire les points faibles, mais dans un rapport général ne portant que sur trois mentions, il est évident que les recommandations du rapport général ne peuvent que s'effacer devant celles des évaluations de diplômes.



# Evaluation des diplômes Licences – Vague B

## ACADÉMIE : CLERMONT-FERRAND

Établissement : Université d'Auvergne – Clermont-Ferrand 1

Demande n° S3LI120001162

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Economie-Gestion

## Présentation de la mention

La mention Economie-Gestion vise à donner aux étudiants les connaissances et les compétences de base en économie et en gestion. La formation prépare principalement à une poursuite d'études en master, dans les deux disciplines considérées, mais permet aussi une insertion professionnelle dès la fin de la troisième année (L3) ou via une licence professionnelle à partir de la deuxième année (L2). Le dispositif pédagogique est structuré en trois phases : orientation, détermination et spécialisation. La première année (L1) permet aux étudiants de découvrir les disciplines de l'économie, de la gestion et du droit, avec la possibilité d'une réorientation éventuelle en licence de Droit ou d'Administration économique et sociale (AES). La deuxième année permet l'acquisition des bases disciplinaires. A partir de la L2, les étudiants peuvent également opter pour une licence bilingue. La L3 offre trois parcours de spécialisation : Analyse et politique économique, Magistère et Gestion.

## Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	359
Nombre d'inscrits en L2	147
Nombre d'inscrits en L3	159
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	NR
% d'abandon en L1	NR
% de réussite en 3 ans	81-100 %
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	97,25 à 98 %
% d'insertion professionnelle	1,75-2 %

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'organisation pédagogique de la mention permet une spécialisation progressive et facilite les éventuelles réorientations vers les licences de Droit ou d'AES. La possibilité de poursuivre dès la L2 un parcours bilingue est intéressante. L'insertion professionnelle n'est pas la vocation première de la mention, au vu des enquêtes réalisées par l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) de l'Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1. La professionnalisation est néanmoins facilitée à travers le stage obligatoire de quatre semaines et la possibilité d'intégrer des licences



professionnelles à partir de la L2. Le pilotage de la formation est sérieux et un effort particulier est fait pour l'évaluation de la formation, l'amélioration de la qualité et la coordination de l'équipe pédagogique. L'accent est mis sur l'accompagnement des étudiants tout au long de leur parcours (orientation, tutorat, aide à l'insertion professionnelle).

La différenciation des parcours de L3, Analyse et politique économique et Magistère, n'est pas lisible sur le plan des débouchés professionnels et de la poursuite d'études. Les options proposées au sein du parcours Gestion semblent se justifier par les spécialités de masters offertes au sein de l'établissement (Comptabilité-Finances, Marketing-Logistique et Management). Toutefois, ces options risquent de trop spécialiser les étudiants dès la L3. La différenciation pédagogique entre l'option ingénierie du management et gestion manque de lisibilité en termes de débouchés professionnels comme de poursuite d'études.

- Points forts :
  - La mutualisation des enseignements en L1 et L2 avec les licences en Droit et AES.
  - La progressivité des enseignements.
  - Le suivi et l'accompagnement des étudiants, tous deux soignés.
  - L'offre d'une licence bilingue (S3 et S4) avec des possibilités de passerelles.
  - L'éventail varié de parcours et d'enseignements de spécialités proposés en L3.
- Points faibles :
  - La faible lisibilité des parcours et des options en L3.
  - L'assez faible taux de passage de L1 à L2.
  - La faiblesse (peut être apparente) de l'attractivité du parcours Magistère.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

## Recommandations pour l'établissement

Il conviendrait :

- d'améliorer le taux de passage de L1 à L2 par un meilleur accompagnement et/ou une meilleure orientation ;
- de mieux expliciter ou clarifier la différenciation entre les options proposées au sein du parcours Gestion, notamment dans une perspective de poursuite d'études ;
- de développer des synergies entre les parcours de la mention, avec notamment l'acquisition de compétences transversales (méthodologie, gestion de projet...) ;
- de préciser les débouchés professionnels dans les fiches RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) ;
- de renforcer l'usage des TICE (Technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement).



# Evaluation des diplômes Licences – Vague B

## ACADÉMIE : CLERMONT-FERRAND

Établissement : Université d'Auvergne – Clermont-Ferrand 1

Demande n° S3LI20001163

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Administration économique et sociale

## Présentation de la mention

La mention d'Administration économique et sociale (AES) est une formation généraliste et pluridisciplinaire. Elle vise à donner aux étudiants des outils de compréhension et d'analyse du monde contemporain, dans ses dimensions juridiques, économiques et sociales. En première (L1) et deuxième années (L2), l'offre de formation est mutualisée avec les licences en Droit et en Economie-Gestion. La troisième année (L3) offre également la possibilité de suivre des enseignements complémentaires communs aux licences en Droit et d'Administration publique.

La mention prépare à une poursuite d'études en master dans des spécialités variées (sanitaire et sociale, droit, gestion). Les débouchés professionnels visés se situent dans les fonctions d'administration et de gestion des organisations publiques ou privées, à caractère économique, sociale ou culturel. La L2 d'AES permet également d'intégrer des licences professionnelles, notamment celles proposées par l'établissement (Métiers de l'immobilier, Métiers de l'environnement, Métiers du notariat, Administration des établissements de santé et de la protection sociale, Assistant juridique).

## Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	179
Nombre d'inscrits en L2	124
Nombre d'inscrits en L3	79
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	25 %
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	2,5 %
% d'abandon en L1	NR
% de réussite en 3 ans	87 %
% de réussite en 5 ans	92 %
% de poursuite des études en master ou dans une école	94 %
% d'insertion professionnelle	NR

## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

L'organisation générale de la mention AES répond à la vocation généraliste et pluridisciplinaire de la formation. La mutualisation des enseignements en L1 et L2 avec les licences en Droit et en Economie-Gestion permet des



enseignements variés et facilite les réorientations et l'acquisition de compétences additionnelles. Une unité d'enseignement (UE) de professionnalisation est proposée au semestre 4 (S4) pour faciliter l'intégration en licence professionnelle. Le dispositif de pilotage de cette mention permet un réel accompagnement des étudiants tout au long de leur parcours (test de niveau en L1, orientation, tutorat). Ce dispositif éclaire l'accroissement significatif des taux de réussite en L1 et en L2 : entre 2008 et 2009, le taux de réussite est passé en L1 de 39 % à 53 %, et en L2 de 68 % à 87 %.

A ce stade, l'effort semble devoir être porté sur la L3 où le niveau de réussite est élevé et légèrement en baisse (96 % en 2008 et 92 % en 2009), mais surtout où l'on enregistre une baisse importante des effectifs qui passent de 101 (2008) à 79 (en 2009). L'absence de parcours ou d'orientation professionnelle marquée en L3 peut expliquer cette baisse d'attrait comparativement à d'autres mentions proposées au sein de l'établissement.

- Points forts :

- L'organisation générale de la mention conjointement à celles en Droit et en Economie-gestion, qui permet un parcours mutualisé et une évolution progressive.
- La mutualisation des enseignements L3 avec les licences en Droit et LAP (licence d'Administration Publique), qui répond au positionnement pluridisciplinaire de la licence.
- Le suivi et l'accompagnement des étudiants (orientation, tutorat) qui accroît le taux de réussite.
- L'attractivité pour des étudiants entrants en L2 (venant notamment de Diplôme universitaire de technologie (DUT)).

- Points faibles :

- La faible professionnalisation en L3.
- Le taux de sortant entre la L2 et la L3 (25 % ?) non compensé par les entrants (DUT), d'où une baisse de 20 % des effectifs en L3 entre 2008 et 2009.

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

## Recommandations pour l'établissement

Il serait intéressant d'accroître l'attractivité de la formation par une plus grande professionnalisation du programme de la L3 (stage obligatoire, modules transdisciplinaires...).

On pourrait songer à proposer éventuellement des parcours différenciés pour préparer des poursuites d'études diversifiées et ciblées : par exemple en économie sociale, gestion et administration publique, management, etc. L'enquête d'insertion montre que les diplômés de licence d'AES en poursuite d'études (94 %) intègrent majoritairement des masters en droit du secteur sanitaire et social.

Développer les possibilités de semestre à l'étranger au S6 et favoriser les flux entrants d'étudiants étrangers sont autant d'autres pistes envisageables.



# Evaluation des diplômes

## Licences – Vague B

### ACADÉMIE : CLERMONT-FERRAND

Établissement : Université d'Auvergne – Clermont-Ferrand 1

Demande n° S3LI120001164

Domaine : Droit, économie, gestion

Mention : Droit

## Présentation de la mention

Le dossier présenté par les responsables de la mention en Droit de l'Université d'Auvergne - Clermont-Ferrand 1 vise à son renouvellement. En effet, des modifications substantielles ont été apportées, visant essentiellement les première (L1) et deuxième (L2) années, afin de mettre en place une offre commune aux licences en Droit, AES, Economie-Gestion. En L3, la mention Droit organise un parcours licence d'Administration publique (LAP).

La place de la mention est bien expliquée et justifiée dans l'ensemble de l'offre de formation ; l'offre commune de formation proposée pour la licence, dans le domaine Droit, économie, gestion, offre à l'étudiant un vrai choix. Les choix opérés aux diverses étapes du parcours permettent à l'étudiant d'obtenir une licence en Droit, une licence AES ou une licence en Economie-Gestion. Des réorientations sont toujours possibles en cours de formation entre les trois mentions. L'offre commune permet enfin à l'étudiant d'obtenir également une qualification complémentaire en économie ou une double qualification en droit et en économie-gestion.

L'offre des enseignements pour les trois années de la licence a été envisagée en cohérence avec les objectifs généraux de la mention qui sont clairement énoncés dans le dossier (acquisition d'une formation juridique générale pour les étudiants de la licence en Droit et en Economie-Gestion ; acquisition d'un socle de connaissance en droit, économie, culture générale et langue pour les étudiants de la LAP (dont les cours sont en outre spécialement conçus pour des publics issus de filières principalement non juridiques)).

## Indicateurs

Nombre d'inscrits en L1	580
Nombre d'inscrits en L2	432
Nombre d'inscrits en L3	303
% sortant de L2 pour intégrer une autre formation que le L3 correspondant	NR
% entrant en L3 venant d'une autre formation que le L2 correspondant	32 %
% d'abandon en L1	3,62 %
% de réussite en 3 ans	50,52 %
% de réussite en 5 ans	NR
% de poursuite des études en master ou dans une école	95 % en moyenne (licences Droit et LAP)
% d'insertion professionnelle	NR



## Bilan de l'évaluation

- Appréciation globale :

Le dossier est parfaitement monté et globalement complet, tant pour la mention en Droit que pour la LAP ;

Les concepteurs du dossier ont veillé à s'appuyer sur les procédures d'autoévaluation organisées au sein de l'établissement. L'excellence de la politique de l'établissement en matière d'évaluation de son offre de formation doit d'ailleurs être soulignée, puisqu'elle favorise une remarquable adaptabilité du pilotage des licences en Droit et de la LAP. Les résultats des évaluations ont en effet bien été assimilés et mis à contribution pour une adaptation cohérente de la mention.

- Points forts :

- L'effort significatif mis sur l'aide à la réussite dans le cadre du Plan réussite en licence ; ainsi, au premier semestre (S1), un cours intitulé « Qu'est-ce que le droit ? » vise à permettre aux étudiants de comprendre, dès le début de leurs études, les caractéristiques scientifiques de cette discipline et d'en mesurer les enjeux.
- On signalera aussi, pour la LAP qui accueille surtout des étudiants non juristes issus le plus souvent de filières courtes, le recours à des enseignements adaptés à une remise à niveau et à l'acquisition des connaissances qui permettront de passer des concours administratifs. L'organisation de la LAP permet en outre d'identifier plus rapidement les étudiants en difficulté, pour un suivi et une aide personnalisée.
- Dans la réalisation du dossier, l'excellente prise en compte des critères définis par l'AERES est remarquable. L'ensemble des informations nécessaires à l'évaluation est facilement accessible.

- Points faibles :

- Un certain nombre des informations fournies relève plutôt d'informations génériques et non d'informations spécifiques à la mention. Le commentaire des données quantitatives n'est pas toujours réalisé (taux de réussite, publics, etc.).
- Le dossier est relativement ambigu sur le positionnement de la LAP par rapport à la licence en Droit. Le début du rapport indique qu'il s'agit d'un parcours spécifique alors que la fiche RNCP (Répertoire national des certifications professionnelles) suggère plutôt qu'il s'agit d'une autre mention. En l'espèce, dans la présentation des informations (degré de précision, annexes...), une différence est marquée selon qu'il s'agit de la licence en Droit et de la LAP (un changement de couleur marque la différenciation).

## Notation

- Note de la mention (A+, A, B ou C) : A

## Recommandations pour l'établissement

Sans remettre en cause la présentation générale du dossier, qui est très satisfaisante, il semble que pour une meilleure lisibilité du dossier, il pourrait être intéressant de positionner plus clairement la LAP en regard de la licence en Droit (éventuellement en faisant une mention à part). Toujours à propos de la LAP, peut-être serait-il opportun d'indiquer les résultats au concours.

Observations du président )





## Réponses de l'Université d'Auvergne – Clermont-Ferrand 1 Licences

L'Université d'Auvergne (UdA) prend note des remarques, commentaires et critiques formulés par l'AERES sur son offre de formation qui conforte les choix effectués. L'Université d'Auvergne note en effet la « très forte progressivité des enseignements au sens d'une spécialisation, ce qui facilite l'orientation des étudiants » et se félicite que les lignes directrices ayant guidé la construction de son offre de formation soient partagées par les experts.

L'université d'Auvergne n'apporte aucun commentaire particulier sur les différentes licences évaluées excepté pour la licence co-habilitée de Biologie au titre des parcours dont l'Université a la responsabilité.

L'UdA tient à réaffirmer son engagement total dans la construction du PRES Clermont Université qui constitue, aux yeux de l'établissement, la voie d'un projet ambitieux pour l'Auvergne. La définition du périmètre actuel des co-habilitations a été réalisée dans le cadre de la réflexion engagée par le PRES sur l'offre de formation des établissements membres fondateurs. Le contrat 2012-2016 est ainsi réellement le premier acte fondateur du PRES dans le domaine des formations même si le précédent contrat 2007-2011 avait déjà vu la construction d'une offre de formation commune dans le domaine Science Technologie Santé avec en particulier la mise en place d'une seule licence de biologie co-pilotée par les deux universités.

Concernant l'appréciation du projet pédagogique, l'UdA salue la position des experts - « limitation à trois mentions de licence permet en effet une remarquable cohérence » - puisque telle était la volonté de l'Université. Il est difficile toutefois de comprendre en quoi cela « rend certaines évaluations difficiles ».

Le questionnement concernant le parcours Gestion de la Licence Economie – Gestion est conséquent à la nécessité de construire des parcours en cohérence avec les spécialités de master de la discipline. Le caractère à la fois indicatif et incitatif de ces orientations n'a pas été suffisamment explicité dans le dossier soumis à évaluation et doit par conséquent être souligné. La mise en place dès la rentrée universitaire de 2012 de l'Ecole Universitaire de Gestion et Management permettra par ailleurs de regrouper l'ensemble des acteurs du domaine de la Gestion dans une seule entité ; ce regroupement se traduira par une plus forte mutualisation encore des enseignements.

Les difficultés évoquées par l'expertise pour comprendre le positionnement de la LAP sont certainement une conséquence d'un affichage insuffisamment explicite dans le dossier. La LAP est bien identifiée dans l'offre de formation de l'UdA et conserve ses spécificités tout en demeurant une licence du domaine du Droit. On pourra noter à la date de la rédaction de cette réponse que le projet du nouvel arrêté licence abrogerait le décret de création de la dénomination LAP, ce qui conforte l'UdA dans sa volonté d'inscrire la LAP dans le dispositif des licences de Droit.

La position des experts au sujet des compétences additionnelles et transversales est sévère même si comme le reconnaissent eux-mêmes les experts : « il faut préciser que les étudiants ont toute latitude pour acquérir des certifications jouant le rôle de complément au diplôme principal, C2i, CLES. » si bien que « Au total, le problème des compétences additionnelles et transversales peut renvoyer à une carence bien davantage de l'affichage que de la réalité. ». L'UdA assume totalement son choix. En effet, l'objectif poursuivi est bel et bien d'intégrer complètement les compétences additionnelles et transversales dans les diplômes. L'Université prend acte toutefois de la nécessité de mieux communiquer sur ces éléments qui traduisent une volonté politique d'apporter ces compétences au cours des enseignements et non en plus et/ou à côté des enseignements. Le parti pris à l'Université d'Auvergne est de proposer, sans imposer, à chaque étudiant, de se construire à son rythme son portefeuille de compétences complémentaires.



En ce qui concerne, les dispositifs d'aide à la réussite, le « manque d'évaluation quantitative des effets de ces dispositifs » est souligné par l'expertise. L'université d'Auvergne confirme effectivement n'avoir pas fait une évaluation quantitative des mesures. Elle a choisi de se concentrer sur l'impact global des mesures via les taux de réussite et de passage. L'objectif est bien de construire un dispositif combinant des actions complémentaires afin d'améliorer encore la réussite des étudiants. L'efficacité du dispositif semble avérée comme l'indiquent les chiffres qui suivent.

L1	Taux de réussite en L1		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Droit	45%	62%	57%
AES	38%	56%	54%
Économie Gestion	31%	45%	57%

  

L2	Taux de réussite en L2		
	2007-2008	2008-2009	2009-2010
Droit	75%	91%	71%
AES	69%	87%	78%
Économie Gestion	74%	76%	77%

L'augmentation réelle du taux de passage de L1 vers L2 ne s'est pas traduite par une baisse du taux de passage de L2 vers L3. Les baisses constatées en 2009-2010 correspondent en effet à des amplitudes de promotion. L'année 2008-2009 avait par exemple été assez exceptionnelle en Droit.

Au niveau de l'insertion professionnelle, l'établissement s'étonne de la notification d'un point faible sur l'« intervention de professionnels fort inégale ». En effet, il est préalablement souligné dans le rapport : « Par ailleurs, des enseignements sont confiés à des professionnels, en Economie dès le début des études, pour mettre en lumière l'application pratique des enseignements, en Droit aussi, avec 3 professeurs associés, des avocats assurant des travaux dirigés, et une forte intervention en LAP ». Sauf à viser au travers de cette remarque, les formations de Gestion et d'AES, ce qui serait contraire à la réalité, il est difficile d'identifier l'origine de ce point faible mentionné par les experts. On pourra noter dans cette perspective que la Charte de Qualité des formations de l'Université, charte mise en œuvre au cours de l'année universitaire 2009-2010, comprend un point soulignant l'importance que l'UdA accorde à l'intervention de partenaires professionnels aux différentes étapes de la formation (élaboration, mise en œuvre, interventions sous forme de cours et séminaires, conseils de perfectionnement...).

Au niveau du pilotage, si l'établissement prend note des différences de mode de pilotage avec un engagement dans la construction des Ecoles Universitaires de mieux encadrer encore le pilotage du cycle Licence, l'utilisation du terme « divergences » n'est pas comprise et mériterait d'être précisé. L'UdA, via sa Charte de Qualité des formations, et ses critères de régulation de l'offre de formation conduit une politique volontariste d'établissement visant à ajuster son offre de formation ; les divergences dont il est question ne sont pas comprises.

Clermont-Ferrand, le 27 juin 2011

Philippe Dulbecco  
Président de l'Université d'Auvergne

## Réponse À l'avis de l'AERES Vague B (2012-2015)

**Etablissement : Université d'Auvergne - Clermont 1**

**Licence**

N° Demande : S3LI120001179

Domaine : Sciences, Technologies, Santé

Mention : Biologie

En réponse à l'appréciation globale :

**1) Attractivité de la L3**

Pourcentages des nouveaux entrants en L3 :

- parcours Nutrition : de 2008 - 2010, 13 nouveaux entrants (dont une étudiante dans le cadre des échanges ERAMUS) sur un total de 93 étudiants soit **14%**.
- parcours Pharmacologie : de 2009 - 2010, 29 nouveaux entrants (dont une étudiante dans le cadre des accords SOCRATES) sur un total de 46 étudiants soit **63%**.

**2) Individualisation des parcours Nutrition (NU) et Pharmacologie (PH)**  
considérés comme « très vite séparés des autres parcours dès le S2 »

En S1, 4 unités d'enseignement (UE) sur 4 sont communes à tous les parcours.

En S2, 4 UE sur 6 au total sont communes aux 6 parcours de la Licence. Les 2 UE spécifiques aux parcours NU et PH (Reproduction humaine/ Génétique, embryologie et histologie) répondent à l'exigence de cohérence pédagogique pour les étudiants intégrant ce S2 après le premier semestre de PACES. Cette disposition répond d'ailleurs pleinement aux directives de propositions de passerelles entre les formations. De plus, les étudiants inscrits en PACES peuvent poursuivre de plein droit dans les parcours NU et PH dès le S2 et dans tous les autres parcours à partir du S3.

En S3, 3 UE sur 5 sont communes à tous les parcours.

En S4, 3 UE sur 6 proposées sont communes à d'autres parcours. Il est à souligner que le choix d'UE dans les deux universités est tout à fait possible, dans la limite de la cohérence du parcours de l'étudiant et des contraintes d'emploi du temps.

La spécificité des parcours NU et PH apparaît lisiblement aux semestres 5 et 6 avec 5 modules spécifiques sur 6 au total pour chacun de ces 2 semestres.

**3) Absence d'évaluation des compétences transversales de tous les parcours**

L'évaluation de ces compétences est effectuée au travers de projets personnels ou de travaux de groupe conduits par les étudiants. Ces travaux s'appuient sur des recherches documentaires et bibliographiques, des analyses de données (bases de données, analyses statistiques), des rédactions de mémoire (traitement de texte) et des présentations orales avec support Power Point. Ces compétences transversales sont acquises dès le S1 [UE Méthodologie du Travail Universitaire, UE optionnelle Nutrition-Santé (exposé oral)] et renforcées au travers des UE libres de L2 et L3, des compte-rendus de travaux pratiques rédigés sous forme de publication scientifique et présentés oralement (S3 UE Nutrition aspects physiologiques et biochimiques, S5 UE Nutrition et Métabolisme et UE Nutrition et Diététique). De plus, en L3, la réalisation du projet de filière d'une part, du stage ou projet personnel d'autre part, renforcent également ces compétences transversales.

**4) Accompagnement des étudiants en L3**

Pour les parcours NU et PH, l'accompagnement des étudiants en termes de poursuite d'études et d'insertion professionnelle relève directement des responsables de parcours. Des efforts importants sont faits à différents niveaux :

- la prospection, le suivi tuteuré et la coordination du stage ou du projet personnel en L3,

- la présentation de l'offre de formation de Masters avec la promotion de la filière Nutrition et Pharmacologie dans son ensemble.

Après la L2, le projet de poursuite d'études ou de réorientation en relation avec le projet professionnel de l'étudiant est discuté individuellement avec le responsable du parcours. Une aide à la rédaction de CV, de lettre de motivation, au choix de stage et une préparation aux entretiens sont proposées.

Une des caractéristiques de ces deux parcours est d'accompagner au mieux les étudiants vers leur insertion professionnelle. Cette démarche se décline en trois actions principales:

- en collaboration avec le service SUIO-IP de Clermont 1 et l'APEC, une conférence annuelle est organisée pour sensibiliser les étudiants de L2 et L3 sur les processus de recherche de stage et d'emploi, à la construction d'un projet professionnel, aux réseaux sociaux...

- dans le cadre du projet de filière\* « Insertion professionnelle et devenir des étudiants de la filière » mené par les étudiants de L3 en partenariat avec ceux du Master 1 de la même filière, un suivi des anciens étudiants en termes de poursuite d'études et d'activités professionnelles (secteur d'activités, domaine) est réalisé pour l'actualisation d'un annuaire mis à disposition des étudiants et de l'équipe pédagogique. De plus, une rencontre annuelle du type conférence-débat avec des anciens étudiants est organisée à l'intention de tous les étudiants (L1-L2-L3) des deux parcours.

- en L3, dans le cadre du projet de filière, du stage\* ou du projet personnel\* les étudiants rencontrent des professionnels du domaine. De plus, les étudiants de L2 peuvent valider une première expérience professionnelle au cours d'un stage en entreprise ou en milieu académique dans le cadre de l'UE libre.

\* Le projet de filière a pour but de sensibiliser les étudiants à l'environnement professionnel et socio-économique du domaine de leur formation. Ce travail d'équipe, en partenariat avec des étudiants de Master 1 STS, mention Nutrition et Sciences des Aliments, d'une durée de 6 mois, est encadré par des professionnels du domaine (enseignants ou non) et aboutit à un mémoire et une soutenance orale devant jury. Exemples de projet : Allégation et réglementation, Nutrition de la femme enceinte pour le parcours NU et Prise en charge médicamenteuse du diabète de type 1 chez l'enfant en milieu scolaire, Traitement pharmacologique du sevrage tabagique. Deux projets de filière sont systématiquement reconduits d'une année sur l'autre à savoir « Assurance Qualité » et « Insertion professionnelle et communication ».

♦ Le stage, d'une durée minimale de 4 semaines en L3, est sélectionné selon les projets de poursuite d'études et/ou professionnel de l'étudiant afin de favoriser l'insertion de l'étudiant en Master. Un rapport de pré-stage, avant intégration sur site, soutenu oralement devant jury permet à l'étudiant de s'imprégner du contexte, des techniques à maîtriser afin d'être le plus opérationnel possible durant le stage. En moyenne 95% des étudiants optent pour un stage, les 5% restants réalisent un projet personnel dont l'objectif est de faire une synthèse bibliographique sur un sujet d'intérêt en lien avec leur parcours. Encadré par un enseignant tuteur, l'étudiant rédige un mémoire et le soutient oralement devant un jury.

## 5) Rétro-réaction sur l'enseignement et l'organisation de la formation

Concernant l'évaluation de l'enseignement des parcours NU et PH, un suivi pédagogique annuel UE par UE est réalisé dans le cadre d'une UE libre en L2 et dans le cadre d'un projet de filière « Assurance Qualité » en L3. Ce système d'évaluation mis en place depuis la création de la filière Nutrition consiste en une auto-évaluation réalisée par les étudiants et les enseignants via des questionnaires spécifiques à chaque UE. Ainsi, les objectifs pédagogiques, le contenu, le contrôle des connaissances et les modalités de mise en œuvre des programmes d'enseignement théorique et pratique de chaque UE sont analysés par les étudiants et discutés avec l'équipe pédagogique. Ce projet de filière permet la mise en évidence d'éventuels problèmes rencontrés en cours d'année universitaire et l'élaboration concertée d'actions correctives l'année suivante. De plus, le rapport de synthèse rédigé sert de base de discussion pour la Commission Pédagogique annuelle.

Trois commissions pédagogiques sont organisées chaque année une en L1, une en L2 et une en L3 (commune aux parcours NU et PH). Dans ce contexte, 2 à 3 représentants des étudiants présentent la synthèse de l'évaluation de l'enseignement réalisée dans le cadre du projet de filière « Assurance Qualité » et discutent avec l'ensemble de l'équipe pédagogique des points forts mais aussi des points faibles des modules d'enseignement, de l'organisation de l'année universitaire et du suivi pédagogique. La finalité est de mettre en place des actions correctives à appliquer l'année suivante et qui seront ensuite évaluées en fin d'année universitaire.

### 5) Points faibles

L'évaluation des enseignements UE par UE pour les parcours NU et PH est détaillée dans le paragraphe 5 ci dessus.

L'évaluation des compétences transversales est maintenant renseignée au paragraphe 3 de cette réponse.